



LETTRE OUVERTE DES UNIONS DEPARTEMENTALES

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Mesdames, Messieurs les Maires de Bouguenais, Brains, Casson, Château-Thébaud, Corcoué-sur-Logne, Cordemais, Couëron, Donges, Fresnay-en-Retz, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Cellier, Le Pellerin, Le Temple-de-Bretagne, Mauves-sur-Loire, Nantes, Rezé, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau,, Saint-Nazaire, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Thouaré-sur-Loire et Vigneux-de-Bretagne

Depuis plusieurs mois, nos organisations syndicales ne cessent de dénoncer la précipitation et les dangers contenus dans la réforme des rythmes scolaires. Si les appréciations de nos syndicats respectifs peuvent diverger sur l'analyse de la loi Peillon et de son volet sur les rythmes scolaires, cela ne nous empêche en rien de partager nombre de points de vue sur les effets néfastes de cette réforme. Les propos volontaristes des municipalités ayant décidé de s'engager dès septembre 2013 dans la mise en œuvre du pan de réforme sur les rythmes ne résistent pas à un l'examen pragmatique. Pour notre part cette réforme relève plus d'un projet politique portant sur la territorialisation de l'École que sur les effets bénéfiques pour les enfants et les familles.

L'intention gouvernementale affiche une volonté de servir la réussite scolaire des élèves. Nous pensons qu'il y a loin du discours à une réalité qui malmène aussi les personnels concourant aux rythmes éducatifs des enfants. Les campagnes de communication politiciennes ne peuvent dissimuler les malaises grandissant autour de la rentrée 2013 précipitée.

Pour les enfants, dès septembre 2013, le temps de présence à l'école sera allongé. La semaine sera alourdie par des activités morcelées au détriment d'une continuité pédagogique de qualité. En maternelle, comme au primaire, tous les enfants seront exposés à d'autres formes de fatigues.

Pour les parents, les conséquences sur le choix des temps partiels le mercredi, l'organisation du temps de travail et des déplacements sont mal évalués. Le surcoût des nouveaux accueils à terme n'est en rien transparent, la garde des assistantes maternelles à domicile est perturbée... Le refus de la CNAF de financer les activités périscolaires a de quoi inquiéter et le mécénat de substitution promis par le groupe Total n'a rien de rassurant, bien au contraire.

Pour les personnels territoriaux (Atsem, Aer, concierge, santé scolaire) il y a remise en cause unilatérale, non concertée, des horaires et conditions de travail et d'emploi, de la nature des activités du mercredi, de la prise en compte de la pénibilité. Ainsi, à Saint-Nazaire, par exemple, les Atsem se verraient imposer 64h annualisées par rapport aux maxima de services actuels, et à Nantes on aboutit à des demandes de temps partiels de collègues qui refusent ces dégradations. Les conséquences reviennent à fragiliser encore plus des personnels essentiellement féminins, mal rémunérés...

Pour les animateurs du périscolaire, aucun plan de formation n'est prévu pour traiter de l'évolution du métier induit par la réforme (activités artistiques, culturelles et sportives), manque d'informations sur l'organisation prévue, locaux inadaptés, risques d'activités éclatées de « garderie »... Sous la pression des municipalités les taux d'encadrement sont dégradés, on prend pour référence une législation non professionnelle pour empêcher dans les faits la professionnalisation du secteur qui débouche sur de la garderie au lieu d'animations et d'interventions péri éducatives de qualité.

Pour les animateurs extrascolaires (ACCOORD Nantes, ARPEJ Rezé...), on révisé les profils de poste et d'emploi en « proposant » de nouveaux contrats de travail, des changements d'employeurs et de fonctions pour éviter un « plan social » qui ne veut pas dire son nom. Cependant il s'agit dans les faits de redéploiements contraints pour des fragments d'emploi dénaturés qui concernent des travailleurs précaires et des étudiants qui n'ont guère le choix.

Pour les enseignants, cette réforme est inefficace contre l'échec scolaire. Elle peut être pernicieuse en renvoyant des activités dites d'éveil sur le périscolaire pour réduire l'école aux seuls apprentissages « lire, écrire, compter ». L'accentuation des inégalités sociales, des inégalités territoriales est mal évaluée. Via les programmes éducatifs territoriaux établis sous la responsabilité des communes, on ouvre la porte à une territorialisation rampante de l'École. Enfin, faute de locaux adaptés aux pratiques morcelées d'animation périscolaire ou de garderie, la réquisition des salles de classes est très problématique pour l'organisation matérielle et pédagogique.

La précipitation des communes de Loire-Atlantique voulant s'engager dès septembre 2013 dans cette réforme est contreproductive. En dépit des affirmations médiatiques, la concertation est superficielle ou de façade. Les projets ne sont pas prêts. Des municipalités placent les personnels devant le fait accompli de conditions de travail et d'emploi dégradées. Les CTP des communes concernées sont convoqués à marche forcée et provoquent des tensions. Les instances de l'éducation nationale s'exposent aussi à des perturbations, y compris au sein des conseils d'école qui n'ont pas donné leur accord aux projets des mairies.

Les impacts sur la gestion des équipements culturels et sportifs, leur accès partagé avec les associations, sont sous-évalués. Les conséquences sur les emplois du temps scolaire sont également mésestimées.

Le Conseil d'Etat vient de retoquer cette réforme sous certains de ses aspects (dérogation des taux d'encadrement). Cela témoigne encore de l'impréparation et des zones d'ombre d'une réforme qui expose salariés et usagers aux risques évidents des précarités.

La seule voie permettant de ne pas aller dans le mur est de ne pas mettre en œuvre cette réforme à la rentrée de septembre 2013. Face au passage en force actuel, les organisations syndicales cosignataires de cette lettre ouverte expriment toute leur solidarité aux personnels territoriaux, aux personnels de services, d'animation et aux enseignants en lutte pour préserver leurs conditions de travail et d'emploi dans l'intérêt des enfants, des familles et du service public d'éducation.

Pour l'union départementale CGT

Marie-Claude Robin

Pour l'union départementale CGT-FO

Patrick Hébert

Pour l'union départementale FSU

Didier Hude

Pour l'union départementale « Solidaires »

Jean Brunacci